

## Fiche de Données de Sécurité

### S-6905

Numéro de la version: 11.0  
Identifiant FDS: S-6905

Révision: 2024-03-19

#### 1 Identification

##### 1.1 Identificateur de produit

Identifiant FDS **S-6905**  
Numéros de catalogue A-6905

##### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Composants des kits de test d'analyse de l'eau

##### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AquaPhoenix Scientific, Inc.  
860 Gitts Run Road  
Hanover PA 17331  
Etats-Unis

Téléphone: (717) 632-1291  
e-mail: [info@aquaphoenixsci.com](mailto:info@aquaphoenixsci.com)  
Site web: <https://www.aquaphoenixsci.com/>

e-mail (personne compétente) [scraig@aquaphoenixsci.com](mailto:scraig@aquaphoenixsci.com) (Stephen Craig)

##### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence ChemTel Inc.: 1-800-255-3924, +01-813-248-0585

#### 2 Identification des dangers

##### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon SGH

Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
toxicité aiguë (orale)	5	Acute Tox. 5	H303
toxicité aiguë (inhalation)	5	Acute Tox. 5	H333
dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu	1	Aquatic Acute 1	H400
dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique	1	Aquatic Chronic 1	H410

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Un déversement et l'eau d'extinction peuvent causer une pollution des cours d'eau.

## Fiche de Données de Sécurité

### S-6905

Numéro de la version: 11.0  
Identifiant FDS: S-6905

Révision: 2024-03-19

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage

- Mention d'avertissement            attention

- Pictogrammes

GHS09



- Mentions de danger

H303+H333

Peut être nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

- Conseils de prudence

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P317

EN CAS D'INGESTION: Demander une aide médicale.

P304+P317

EN CAS D'INHALATION: Demander une aide médicale.

P391

Recueillir le produit répandu.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans des installations de combustion industrielles.

- Composants dangereux pour l'étiquetage

poudre de zinc-poussière de zinc (pyrophorique),  
silica gel

## 2.3 Autres dangers

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

## 3 Composition/ information sur les ingrédients

### 3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

### 3.2 Mélanges



Description du mélange

## Fiche de Données de Sécurité

### S-6905

Numéro de la version: 11.0  
Identifiant FDS: S-6905

Révision: 2024-03-19

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes
poudre de zinc-poussière de zinc (pyrophorique)	No CAS 7440-66-6	61	Acute Tox. 5 / H303 Acute Tox. 5 / H333 Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 1 / H410	
sodium citrate	No CAS 68-04-2	27	Acute Tox. 5 / H313	
silica gel	No CAS 112926-00-8 7631-86-9	11	Acute Tox. 5 / H313 Acute Tox. 5 / H333	
citric acid, monohydrate	No CAS 5949-29-1	1	Acute Tox. 5 / H313 Eye Irrit. 2 / H319	

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

## 4 Premiers soins

### 4.1 Description des premiers secours

#### Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de ma-laise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

#### Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

#### Après contact cutané

Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

#### Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

## S-6905

Numéro de la version: 11.0  
Identifiant FDS: S-6905

Révision: 2024-03-19

### 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau, Mousse, Poudre ABC

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les dépôts de poussières combustibles ont un potentiel d'explosion très élevé.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

### 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé. En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts, Ramasser mécaniquement

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Ramasser mécaniquement.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

## Fiche de Données de Sécurité

### S-6905

Numéro de la version: 11.0  
Identifiant FDS: S-6905

Révision: 2024-03-19

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### 7 Manutention et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Recommandations

Porter des lunettes résistantes aux chocs et aux éclaboussures.

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

- Indications/informations spécifiques

Des dépôts de poussières peuvent se former à l'intérieur d'un local d'exploitation sur toutes les surfaces où des poussières sont susceptibles de s'accumuler. Le produit dans sa forme de livraison n'est pas capable d'explosion de poussière; l'enrichissement avec de la poussière fine mène au danger d'une explosion de poussières.

##### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Gérer les risques associés

- Atmosphères explosives

Élimination de dépôts de poussières.

##### Maîtriser les effets

##### Protéger contre l'exposition externe tel(s) que

chaleur, températures hautes, lumière, rayonnement UV/la lumière naturelle

- Exigences en matière de ventilation

Conservez à un endroit facile d'accès toutes les substances qui émettent des vapeurs ou des gaz toxiques. Utilisation d'une ventilation locale et générale.

- Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses).

## Fiche de Données de Sécurité

### S-6905

Numéro de la version: 11.0  
Identifiant FDS: S-6905

Révision: 2024-03-19

## 8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)											
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m <sup>3</sup> ]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m <sup>3</sup> ]	VP [ppm]	VP [mg/m <sup>3</sup> ]	Mention	Source
CA	particules non réglementées autrement		OEL (AB)		10					particle	OHS Code
CA	particules non réglementées autrement		OEL (AB)		3					particle, r	OHS Code
CA	particules non classifiées autrement (PNOC)		PEV/VEA		10					dust, noAsb_less1Sil	Regulation OHS
CA	silice amorphe, gel de silice	112926-00-8	PEV/VEA		6					r, dust, noAsb_less1Sil	Regulation OHS
CA	silica, amorphous - precipitated and gel	112926-00-8	OEL (BC)		4						"BC Regulation"
CA	silica, amorphous - precipitated and gel	112926-00-8	OEL (BC)		1.5					r	"BC Regulation"

#### Mention

dust comme poussière

noAsb\_less1S ne contient pas d'amiante, et moins de 1% de silice cristalline

il

particle comme particules en suspension dans l'air

r

fraction alvéolaire

VLCT

valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME

valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

VP

valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

#### PNEC pertinents des composants

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
poudre de zinc-poussière de zinc (pyrophorique)	7440-66-6	PNEC	14.4 µg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)

## Fiche de Données de Sécurité

### S-6905

Numéro de la version: 11.0  
Identifiant FDS: S-6905

Révision: 2024-03-19

#### PNEC pertinents des composants

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
poudre de zinc-poussière de zinc (pyrophorique)	7440-66-6	PNEC	7.2 µg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
poudre de zinc-poussière de zinc (pyrophorique)	7440-66-6	PNEC	100 µg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
poudre de zinc-poussière de zinc (pyrophorique)	7440-66-6	PNEC	146.9 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
poudre de zinc-poussière de zinc (pyrophorique)	7440-66-6	PNEC	162.2 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
poudre de zinc-poussière de zinc (pyrophorique)	7440-66-6	PNEC	83.1 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
sodium citrate	68-04-2	PNEC	0.44 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
sodium citrate	68-04-2	PNEC	0.044 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
sodium citrate	68-04-2	PNEC	1,000 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
sodium citrate	68-04-2	PNEC	34.6 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
sodium citrate	68-04-2	PNEC	3.46 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
sodium citrate	68-04-2	PNEC	33.1 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
citric acid, monohydrate	5949-29-1	PNEC	0.44 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
citric acid, monohydrate	5949-29-1	PNEC	0.044 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
citric acid, monohydrate	5949-29-1	PNEC	1,000 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
citric acid, monohydrate	5949-29-1	PNEC	34.6 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
citric acid, monohydrate	5949-29-1	PNEC	3.46 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
citric acid, monohydrate	5949-29-1	PNEC	33.1 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

## Fiche de Données de Sécurité

### S-6905

Numéro de la version: 11.0  
Identifiant FDS: S-6905

Révision: 2024-03-19

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer.

- Mesures de protection diverse

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Filtre à particules (EN 143).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

## 9 Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Product description: Zinc Foil Packs: Each foil pack contains approximately 1.5 g of solid. Each test kit and refill contains 30 foil packs

État physique	solide (poudre granuleuse)
Couleur	gris
Odeur	inodore
Point de fusion/point de congélation	≥150 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	907 °C
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité	cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement



## Fiche de Données de Sécurité

### S-6905

Numéro de la version: 11.0  
Identifiant FDS: S-6905

Révision: 2024-03-19

Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé
Point d'éclair	ne s'applique pas
Température d'auto-inflammabilité	725 °C
Température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	ne s'applique pas
Viscosité cinématique	non pertinent
Solubilité(s)	non déterminé

#### Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	cette information n'est pas disponible
---	--

Pression de vapeur	1.33 hPa à 487 °C
--------------------	-------------------

#### Densité et/ou densité relative

Densité	non déterminé
Densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles

Caractéristiques des particules	il n'existe pas de données disponibles
---------------------------------	--

## 10 Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

### 10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

## Fiche de Données de Sécurité

### S-6905

Numéro de la version: 11.0  
Identifiant FDS: S-6905

Révision: 2024-03-19

#### 10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

#### 10.5 Matières incompatibles

Combustibles

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

### 11 Données toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

##### Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

##### Classification selon SGH

##### Toxicité aiguë

Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif par inhalation.

##### - Estimation de la toxicité aiguë (ETA)

Oral 3,279 mg/kg  
Inhalation: poussières/  
brouillard 7.423 mg/l/4h

##### Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
poudre de zinc-poussière de zinc (pyrophorique)	7440-66-6	oral	>2,000 mg/kg
poudre de zinc-poussière de zinc (pyrophorique)	7440-66-6	inhalation: poussières/ brouillard	>5.41 mg/l/4h
sodium citrate	68-04-2	cutané	>2,000 mg/kg
silica gel	112926-00-8 7631-86-9	cutané	>2,000 mg/kg
silica gel	112926-00-8 7631-86-9	inhalation: poussières/ brouillard	>5.01 mg/l/4h
citric acid, monohydrate	5949-29-1	cutané	>2,000 mg/kg

##### Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

## Fiche de Données de Sécurité

### S-6905

Numéro de la version: 11.0  
Identifiant FDS: S-6905

Révision: 2024-03-19

#### Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

#### Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

#### Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

#### Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

#### Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

## 12 Données écologiques

### 12.1 Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
poudre de zinc-poussière de zinc (pyrophorique)	7440-66-6	LC50	315 µg/l	poisson	96 h
poudre de zinc-poussière de zinc (pyrophorique)	7440-66-6	EC50	860 µg/l	invertébrés aquatiques	48 h
poudre de zinc-poussière de zinc (pyrophorique)	7440-66-6	ErC50	2,700 µg/l	algue	48 h
sodium citrate	68-04-2	LC50	440 mg/l	poisson	48 h

## Fiche de Données de Sécurité

### S-6905

Numéro de la version: 11.0  
Identifiant FDS: S-6905

Révision: 2024-03-19

#### Toxicité aquatique (aiguë) des composants

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
silica gel	112926-00-8 7631-86-9	LC50	>5,000 mg/l	poisson	96 h
silica gel	112926-00-8 7631-86-9	LL50	>1,000 mg/l	poisson	96 h
silica gel	112926-00-8 7631-86-9	EL50	>10,000 mg/l	invertébrés aquatiques	24 h
silica gel	112926-00-8 7631-86-9	EC50	>5,000 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
silica gel	112926-00-8 7631-86-9	ErC50	>173.1 mg/l	algue	72 h
citric acid, monohydrate	5949-29-1	LC50	440 mg/l	poisson	48 h

#### Toxicité aquatique (chronique) des composants

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
poudre de zinc-poussière de zinc (pyrophorique)	7440-66-6	LC50	330 µg/l	poisson	95 h
poudre de zinc-poussière de zinc (pyrophorique)	7440-66-6	EC50	75 µg/l	poisson	28 d
poudre de zinc-poussière de zinc (pyrophorique)	7440-66-6	EbC50	6,813 µg/l	invertébrés aquatiques	21 d
poudre de zinc-poussière de zinc (pyrophorique)	7440-66-6	ErC50	410 µg/l	algue	10 d
silica gel	112926-00-8 7631-86-9	EC50	>2,500 mg/l	micro-organismes	3 h

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

#### Potentiel de bioaccumulation des composants

Nom de la substance	No CAS	FBC	Log KOW	DBO5/DCO
poudre de zinc-poussière de zinc (pyrophorique)	7440-66-6	69.48		

## Fiche de Données de Sécurité

### S-6905

Numéro de la version: 11.0  
Identifiant FDS: S-6905

Révision: 2024-03-19

#### Potentiel de bioaccumulation des composants

Nom de la substance	No CAS	FBC	Log KOW	DBO5/DCO
citric acid, monohydrate	5949-29-1		-1.55	

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB. Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

#### 12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

### 13 Données sur l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

### 14 Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

RTMD de l'ONU	UN 3077
Code IMDG	UN 3077
OACI-IT	UN 3077

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

RTMD de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
Code IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
OACI-IT	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.
Nom technique (composants dangereux)	poudre de zinc-poussière de zinc (pyrophorique)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

## Fiche de Données de Sécurité

### S-6905

Numéro de la version: 11.0  
Identifiant FDS: S-6905

Révision: 2024-03-19

RTMD de l'ONU	9
Code IMDG	9
OACI-IT	9

#### 14.4 Groupe d'emballage

RTMD de l'ONU	III
Code IMDG	III
OACI-IT	III

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

	dangereux pour le milieu aquatique
Matières dangereuses pour l'environnement (environnement aquatique)	poudre de zinc-poussière de zinc (pyrophorique)

#### 14.6 Autres informations pertinentes



Les marquages et les étiquettes des conteneurs d'expédition, reçus de CHEMetrics, peuvent différer des informations ci-dessus. Les produits dont le transport est réglementé seront emballés par CHEMetrics en tant que marchandises dangereuses en quantités exceptées conformément aux réglementations IATA, US DOT et IMDG. CHEMetrics peut également choisir d'expédier certains produits sous le nom de kit chimique UN 3316, classe de danger 9, groupe d'emballage II ou III. En cas de réexpédition, il est de la responsabilité de l'expéditeur de déterminer les étiquettes et marquages appropriés conformément à la réglementation en vigueur en matière de transport.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### Informations relatives au transport - Réglementations nationales - Informations supplémentaires (UN RTDG)

Numéro ONU	3077
Classe	9
Dangers pour l'environnement	OUI (dangereux pour le milieu aquatique)
Groupe d'emballage	III
Étiquette(s) de danger	9, poisson et arbre
 	
Dispositions spéciales (DS)	274, 331, 335, 375 (UN RTDG)
Quantités exceptées (EQ)	E1 (UN RTDG)

## Fiche de Données de Sécurité

### S-6905

Numéro de la version: 11.0  
Identifiant FDS: S-6905

Révision: 2024-03-19

Quantités limitées (LQ) 5 kg (UN RTDG)

#### Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Polluant marin OUI (dangereux pour le milieu aquatique) (zinc powder (non-pyrophoric))

Étiquette(s) de danger 9, poisson et arbre



Dispositions spéciales (DS) 274, 335, 966, 967, 969

Quantités exceptées (EQ) E1

Quantités limitées (LQ) 5 kg

EmS F-A, S-F

Catégorie de rangement (stowage category) A

#### Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Dangers pour l'environnement OUI (dangereux pour le milieu aquatique)

Étiquette(s) de danger 9, poisson et arbre



Dispositions spéciales (DS) A97, A158, A179, A197, A215

Quantités exceptées (EQ) E1

Quantités limitées (LQ) 30 kg

## 15 Informations sur la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales (États-Unis)

##### Toxic Substance Control Act (TSCA)

tous les composants sont énumérés (ACTIVE) ou exemptés de la liste

## Fiche de Données de Sécurité

### S-6905

Numéro de la version: 11.0  
Identifiant FDS: S-6905

Révision: 2024-03-19

#### Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III )

- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

aucun des composants n'est énuméré

- Specific Toxic Chemical Listings (EPCRA Section 313)

Toxics Release Inventory		
Nom de la substance	Remarques	Effective date
poudre de zinc-poussière de zinc (pyrophorique)	fume or dust	1986-12-31

#### Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

- List of Hazardous Substances and Reportable Quantities (CERCLA section 102a) (40 CFR 302.4)

Nom de la substance	Remarques	Statutory code	Final RQ pounds (Kg)
poudre de zinc-poussière de zinc (pyrophorique)	[4]	2	1000 (454)

##### Légende

2 "2" indicates that the source is section 307(a) of the Clean Water Act

[4] No reporting of releases of this hazardous substance is required if the diameter of the pieces of the solid metal released is larger than 100 micrometers (0.004 inches).

#### Clean Air Act

aucun des composants n'est énuméré

#### Right to Know Hazardous Substance List

- Hazardous Substance List (NJ-RTK)

Nom de la substance	Remarques	Classifications
silica gel		
poudre de zinc-poussière de zinc (pyrophorique)		F3 R1

##### Légende

F3 Flammable - Third Degree

R1 Reactive - First Degree

#### California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986

aucun des composants n'est énuméré



## Fiche de Données de Sécurité

### S-6905

Numéro de la version: 11.0  
Identifiant FDS: S-6905

Révision: 2024-03-19

#### Réglementations nationales (Canada)

Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants sont énumérés.

#### Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
AU	AIIC	tous les composants sont énumérés
CA	DSL	tous les composants sont énumérés
CN	IECSC	tous les composants sont énumérés
EU	ECSI	tous les composants sont énumérés
EU	REACH Reg.	tous les composants sont énumérés
JP	CSCL-ENCS	les composants ne sont pas tous énumérés
KR	KECI	tous les composants sont énumérés
MX	INSQ	tous les composants sont énumérés
NZ	NZIoC	tous les composants sont énumérés
PH	PICCS	tous les composants sont énumérés
TR	CICR	tous les composants sont énumérés
TW	TCSI	tous les composants sont énumérés
US	TSCA	tous les composants sont énumérés (ACTIVE)
VN	NCI	tous les composants sont énumérés

#### Légende

AIIC	Australian Inventory of Industrial Chemicals
CICR	Chemical Inventory and Control Regulation
CSCL-ENCS	List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS)
DSL	Liste intérieure des substances (LIS)
ECSI	CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China
INSQ	National Inventory of Chemical Substances
KECI	Korea Existing Chemicals Inventory
NCI	National Chemical Inventory
NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals
PICCS	Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)
REACH Reg.	substances enregistrées REACH
TCSI	Taiwan Chemical Substance Inventory
TSCA	Toxic Substance Control Act

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

## Fiche de Données de Sécurité

### S-6905

Numéro de la version: 11.0  
Identifiant FDS: S-6905

Révision: 2024-03-19

## 16 Autres informations

### Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
"BC Regulation"	OHS Regulation: Section 5.48 (British Columbia)
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu
Aquatic Chronic	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
Code IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
DBO	Demande Biochimique en Oxygène
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
EbC50	≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
ED	Perturbateur endocrinien
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
EL50	Effective Loading 50 %: le EL50 correspond au taux de charge testée nécessaire pour produire une réponse dans 50% des organismes d'essai
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
ErC50	≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)

## Fiche de Données de Sécurité

### S-6905

Numéro de la version: 11.0  
Identifiant FDS: S-6905

Révision: 2024-03-19

Abr.	Description des abréviations utilisées
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée
LL50	Lethal Loading 50 %: la LL50 correspond au taux de charge testée entraînant une létalité de 50 %
log KOW	n-Octanol/eau
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OACI-IT	Technical instructions for the safe transport of dangerous goods by air (instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses)
OHS Code	Occupational Health and Safety Code: Occupational exposure limits for chemical substances (Alberta)
PBT	Persistent, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	Parties par million
Regulation OHS	Règlement sur la santé et la sécurité du travail: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air (Québec)
RTECS	Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (base de données de NIOSH avec des informations toxicologiques)
RTMD de l'ONU	Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
VP	Valeur plafond
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

#### Principales références bibliographiques et sources de données

Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques ("Livre violet").

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

## Fiche de Données de Sécurité

### S-6905

Numéro de la version: 11.0  
Identifiant FDS: S-6905

Révision: 2024-03-19

#### Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

Code	Texte
H303	Peut être nocif en cas d'ingestion.
H313	Peut être nocif par contact cutané.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H333	Peut être nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

#### Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.